

Pareilles fausses idées abondent également en ce qui concerne l'incidence de l'immigration sur les prestations et les services sociaux, et sur les services de santé. Aucun des témoignages n'a étayé par des faits la notion populaire voulant que les nouveaux venus utilisent ces services plus que les Canadiens de naissance. Bien au contraire, le Comité a l'impression que l'utilisation de ces services par les immigrants est inférieure à la moyenne nationale, pour la raison évidente qu'un grand nombre d'entre eux sont originaires de pays où de tels services sont traditionnellement assurés par la famille. En fait, il semblerait que les migrants interprovinciaux et les migrants «campagnes-vers-villes» aient beaucoup plus recours à l'aide qu'offrent les gouvernements que les personnes venues de l'étranger.

L'article 23 tire une conclusion intéressante et je cite:

La contribution des immigrants au sein de la population active n'est pas moins productive que celles des Canadiens de longue date.

Voilà un autre mythe qui saute et j'aimerais reprendre à ce sujet l'article 24 qui dit entre autres:

Certains mémoires alléguent que les immigrants, particulièrement ceux qui ne sont pas de race blanche, contribuent considérablement à la hausse de la criminalité...

Je tiens à souligner que les témoignages d'experts n'ont pas corroboré cette accusation. Je poursuis:

... En outre, d'après une étude effectuée par le ministère du Solliciteur général en 1974, les statistiques indiquent que le taux de criminalité des immigrants est environ moitié moindre que celui des Canadiens.

Il y a un autre article qui mérite d'être signalé, et c'est le 26^e:

Le Comité reconnaît que c'est grâce à l'apport et aux efforts de générations successives d'immigrants que le Canada s'est développé, devenant ainsi un pays où la vie est relativement sûre, riche, libre et satisfaisante. Environ quatre millions d'immigrants sont venus s'établir au Canada depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Leur compétence, leur énergie et leur enthousiasme ont considérablement ajouté à chaque facette de la vie canadienne, et ont créé une vibrante mosaïque culturelle. Le Comité croit fermement que l'établissement des immigrants de l'après-guerre aux côtés de nos deux cultures fondatrices représente l'un des chapitres les plus positifs de l'histoire du Canada depuis 1945. Il espère que l'immigration continuera à contribuer au bien-être économique, culturel et social du pays.

Un autre article vaut également d'être cité, c'est le 39^e que voici:

On risque de créer une catégorie de citoyens de deuxième classe groupant de nombreux étrangers qui ont établi leur foyer au Canada. Il est évident que la facilité d'adaptation des nouveaux arrivants à la vie canadienne dépend largement de l'estime dans laquelle les tient leur communauté d'accueil et d'un traitement non discriminatoire au niveau de l'emploi, du logement et des services.

En affirmant cela, le Comité est convaincu que la majorité des Canadiens font preuve de tolérance et de générosité et condamnent toute espèce d'hostilité et de discrimination raciale envers ceux qui ne sont pas comme eux.

Le comité déclare que la société canadienne est devenue largement multiculturelle et multiraciale, et que pour favoriser la compréhension entre les groupes il faudrait entreprendre une action d'information publique et scolaire, en même temps qu'une action législative qui chercherait à protéger Canadiens et immigrants contre la discrimination raciale et ethnique. Notre société doit viser à la grandeur, et pour l'atteindre il faut comprendre que la diversité est un avantage énorme, alors que l'intolérance, l'injustice, la discrimination et la haine ne peuvent nous conduire qu'à la ruine.

Comme le disait Thomas Curtis Clarke, le temps n'est plus de la fidélité à la race ou au clan, mais au plus grand des idéaux, qui est la fraternité humaine. J'aimerais citer les propos de Stephen Vincent Benet, qui a dit:

Droits de la personne—Loi

Imprégnons-nous du sens de la fraternité non seulement aujourd'hui mais toutes les journées de notre vie. Une fraternité non pas de mots, mais d'actes et de gestes. Nous sommes tous fils de la terre; donnez-nous cette simple connaissance. Si nos frères sont opprimés, alors nous nous sentons nous-mêmes opprimés; s'ils ont faim, nous avons faim; si la liberté leur est enlevée, alors la nôtre n'est pas assurée.

Les Canadiens doivent se dresser contre les préjugés, défendre la justice et l'égalité des chances pour tous. Nous avons, en tant que Canadiens, je le rappelle à la Chambre, pris un engagement dans ce sens. Depuis le 10 décembre 1940, quand l'Organisation des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme, on est de plus en plus conscient dans bien des pays du besoin d'adopter des lois et de créer des mécanismes internes propres à combattre la discrimination. A cet égard, toutes les provinces ont adopté des lois pour protéger les droits de la personne, et je crois que toutes ces lois prévoient la création d'une commission des droits de la personne. Évidemment, les provinces ont pris la tête dans ce domaine parce que les pratiques discriminatoires ont eu tendance à être plus fréquentes dans les domaines de compétence provinciale comme le chômage, le logement et les services, et parce qu'un nombre tellement plus grand de Canadiens ont à traiter avec les gouvernements provinciaux.

Et le gouvernement fédéral? A l'heure actuelle, l'action du gouvernement fédéral de même que ses dispositions, ses lois et ses règlements actuels contre la discrimination sont insuffisants. Le Code canadien du travail, qui traite des justes pratiques d'emploi, renferme certaines dispositions relatives aux pratiques d'emploi d'organismes comme les banques, les chemins de fer, et le reste, qui relèvent du Parlement, mais ne touche pas aux pratiques d'emploi de la Couronne du chef du Canada, ce qui est absolument inacceptable. J'espère que cela sera maintenant rectifié.

J'ai mentionné plus tôt les messages enregistrés, lesquels, à mon avis, si l'on songe à toute la haine que déverse l'auteur du message qui prêche la malice et l'intolérance au téléphone, sont les plus insidieux. Après en avoir discuté avec les autorités provinciales, et surtout avec le procureur général de la province de l'Ontario, nous avons maintenant inséré une disposition dans cette loi concernant les messages haineux, mais, comme je l'ai déjà signalé, il faudrait inclure les media électroniques et j'espère que mes collègues de tous les partis représentés à la Chambre s'assureront que ces media sont inclus. Le gouvernement fédéral préconise une société multiculturelle; ne nous trompons pas là-dessus. Même si nous avons de nombreuses lois qui tentent de protéger les droits et la dignité de la personne, il nous en faut davantage. Il est triste de constater que la société est tellement pervertie que nous devons constamment voter de nouvelles lois pour permettre aux différents groupes ethniques de s'entendre. C'est ainsi qu'on a présenté la loi canadienne sur les droits de la personne. Le bill vise à interdire, dans tous les domaines du ressort du fédéral, la discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, la situation de famille, et le reste. Le bill prévoit également la création d'une commission canadienne des droits de la personne au niveau fédéral.